

## **GENOWAY**

Société Anonyme au capital de 885 554,40 euros  
Siège social : 181/203 avenue Jean Jaurès - 69007 LYON  
422 123 125 RCS LYON

### **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2011**

L'an deux mille onze,  
Le six janvier,  
A huit heures trente,

Les actionnaires de la société GENOWAY, société anonyme au capital de 885.554,40 euros, divisé en 5.903.696 actions de 0,15 euro chacune, dont le siège est 181/203 avenue Jean Jaurès, 69007 LYON se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, 181/203 avenue Jean Jaurès, 69007 LYON, sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant avis publié dans Le Progrès du 1<sup>er</sup> décembre 2010 ainsi que par lettre simple en date du 21 décembre 2010 adressée à tous les titulaires d'actions nominatives. L'avis de convocation a été publié au BALO n° 144 du 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire. A cette feuille de présence sont annexés les formulaires de vote par correspondance reçus.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alexandre FRAICHARD, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

*Monsieur Alexandre FRAICHARD*, actionnaire représentant tant par lui-même que comme mandataire le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, assume les fonctions de scrutateur.

Madame Gaëlle LE BEL est désignée comme secrétaire.

La société PriceWaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux Comptes titulaire régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 21 décembre 2010, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2.688.125 actions sur les 5.903.696 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus du cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- 1 . la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- 2 . les formulaires de vote par correspondance,

- 3 . un exemplaire du BALO n° 144 du 1<sup>er</sup> décembre 2010 dans lequel est paru l'avis de réunion préalable valant avis de convocation,
- 4 . un exemplaire du Progrès du 1<sup>er</sup> décembre 2010, dans lequel est paru l'avis de réunion préalable valant avis de convocation,
- 5 . les copies et récépissés postaux des lettres de convocation adressées au Commissaire aux Comptes,
- 6 . la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires nominatifs,
- 7 . le rapport établi par le Conseil d'Administration,
- 8 . le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- 9 . les statuts de la Société,
- 10 . la liste des actionnaires nominatifs.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Rapport établi par le Conseil d'Administration,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Attribution de jetons de présence,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée le rapport établi par le Conseil d'Administration. Puis, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION** (*Nomination d'un nouvel administrateur*)

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouvel administrateur, DASSAULT DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 24.001.600 euros, ayant son siège social 9 Rond-Point des Champs-Élysées Marcel Dassault, 75008 PARIS, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 401 709 456 RCS PARIS, dont le représentant permanent sera Monsieur Olivier COSTA de BEAUREGARD, né le 17 mars 1960 à Paris 15<sup>ème</sup>, de nationalité française, demeurant 2 rue du Val de Grâce, 75005 PARIS, pour une période de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée. Voix pour : 3.141.153 voix contre : 0 - Abstention : 0.*

**DEUXIEME RESOLUTION** (*Attribution de jetons de présence*)

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration et de le fixer à la somme de 32.000 euros.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée. Voix pour : 2.806.728 - Voix contre : 3196 - Abstention : 331.229.*

**TROISIEME RESOLUTION** (*Pouvoirs pour formalités*)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée. Voix pour : 3.141.153 - Voix contre : 0 - Abstention : 0.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.